



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus :	15
Nombre de conseillers en fonction :	14
Nombre de conseillers présents	
Et représentés :	11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 MARS 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 février 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le vendredi 07 mars 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD, Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH, M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER,
M. Patrick MULLER, M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER a donné pouvoir à Anne GIRARD,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Amandine ZAUGG qui n'a pas donné pouvoir.

Secrétaire de séance : M. Patrick MULLER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-03

4 – CC SAL – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS)

Vu l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre de l'exercice 2023,

Considérant que les Communes membres de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE doivent se prononcer par délibération du Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024,

Vu la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQS),

Vu les explications complémentaires apportées,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, tel que présenté et annexé.

Pour 11

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Seppois le Haut le 07 mars 2025

Le Maire

Fabien ULMANN

